



GOUVERNEMENT
WALLON

PHILIPPE HENRY

VICE-PRÉSIDENT,
MINISTRE WALLON DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ

Le 14 mai 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en œuvre progressive de la gratuité des transports en commun dès septembre

Dès le 1^{er} septembre 2020, les usagers du TEC bénéficieront des premiers effets de la gratuité progressive qui avait été annoncée dans la Déclaration de Politique Régionale.

Pour rappel, la DPR indique que « *Le Gouvernement mettra progressivement en œuvre la gratuité des transports en commun pour les jeunes jusqu'à 25 ans, pour les 65 ans et plus et pour les publics précarisés* ».

Une première bonne nouvelle avait déjà été concrétisée en février dernier avec la non-indexation des tarifs en 2020, tous titres de transports confondus, comme le prévoit le Contrat de Service Public conclu entre la Région wallonne et l'OTW en 2019.

Et ce jeudi, le Gouvernement de Wallonie a validé la proposition du Ministre de la Mobilité, Philippe Henry, de mettre en œuvre une première vague de diminution des tarifs qui va viser dès cette année les jeunes de 18 à 24 ans ainsi que le public précarisé (statut BIM*).

Un budget de 5,4 millions d'euros a ainsi été maintenu afin de :

- Diminuer de 35 % les abonnements pour les 18-24 ans ; ce public apparaît en effet comme un public-clé puisqu'il est en âge de pouvoir faire un choix modal (c'est une façon de l'encourager à l'usage du transport en commun au lieu de la voiture),
- D'accorder la réduction « familles nombreuses » (-20%) à tous les détenteurs d'abonnement de statut BIM ; c'est un pas particulièrement important puisque les détenteurs d'un statut BIM ne bénéficiaient jusqu'à présent que de réductions sur les titres multi-voyages, mais pas sur les abonnements.

Pour rappel, il existe 3 types d'abonnement :

- « Next » : couvre 2 zones maximum, pour des courtes distances
- « Horizon » : couvre tout le réseau, sauf les lignes express
- « Horizon + » : tout l'ensemble du réseau, dont les lignes express

A titre d'exemple, pour les jeunes de 18 à 24 ans, un abonnement annuel Next va passer de 131 euros à 85 euros et l'abonnement Horizon + de 280 euros à 182 euros.

Quant aux personnes bénéficiant de l'intervention majorée, elles payeront leur abonnement Next d'un an 256€ au lieu de 320 euros.

Il s'agit d'une première étape vers la gratuité. D'ici 2024, d'autres mesures de ce type seront prises de manière progressive.

* L'intervention majorée est accordée aux personnes qui bénéficient d'un avantage social ou d'un certain statut tel que le revenu d'intégration sociale ou aide équivalente, la garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA), l'allocation aux personnes handicapées, les enfants atteints d'une incapacité physique ou mentale d'au moins 66%, les mineurs étrangers non accompagnés (MENA), les enfants (de moins de 25 ans) inscrits en tant que titulaires orphelins.

Contacts :

Eric Biérin, Porte-parole (0479/866.085)

Sandra Guily, Attachée de presse (0486/323.534)